
Rapport Activités

2016



SOMMAIRE

1. Fonctionnement interne

- Syndicat Mixte du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Conférence des Maires
- Commissions et Conseil de Développement Territorial
- Conventions avec l'ADEME
- Partenariat avec l'ADEFPAT Formation-Développement
- Partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
- Communication du territoire
- Evolution de l'équipe technique

2. Programmation 2016 et projet de Contrat de Ruralité 2017-2020

- Programmation 2016 du Contrat Régional Unique 2015-2017
- Préparation du Contrat de Ruralité 2017-2020

3. Actions thématiques

- Accueil-Info et promotion touristique
- Préparation de la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial
- Missions habitat – urbanisme
- Plan Climat – Energies et Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte

4. Le programme Leader

1. Fonctionnement interne

▪ Syndicat Mixte du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides :

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Albigeois et des Bastides, les instances de fonctionnement du Syndicat Mixte ont été mises en place à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Le Comité syndical, constitué des 23 délégués des communautés de communes, a été réuni à 3 reprises en 2016 :
 - Le 1^{er} mars à Valence d'Albi pour adopter le Projet de Territoire 2015-2020, après prise en compte des avis du Conseil de Développement et de la Conférence des Maires, approuver le compte de gestion et le compte administratif 2015 et mener le débat d'orientations budgétaires pour 2016
 - Le 13 avril aux Cabannes pour faire le point sur les actions du Plan Climat Energie et adopter le Budget Primitif 2016
 - Le 4 octobre à Carmaux pour renouveler le bureau (suite à la désignation de nouveaux délégués de VAL 81), pour prendre en compte, au niveau des statuts, le transfert du siège administratif à Albi, d'adopter une décision modificative sur le budget 2016, de valider le recrutement d'une nouvelle chargée de mission « circuits courts alimentaires », d'approuver une nouvelle convention avec l'ADEFPAT et de faire le point sur les programmes en cours (Contrat Régional Unique, Leader et avenant TEPCV), préparer la mise en place d'un Contrat de Ruralité avec les services de l'Etat et décider du lancement de nouvelles actions : accompagnement de projets associatifs et citoyens, enquête auprès des habitants sur l'image de notre territoire, mise en œuvre du schéma de mobilité-déplacements

- Le Bureau qui s'est réuni à 4 reprises en 2016 :
 - Le 4 février pour examiner le Projet de Territoire, faire le point sur l'engagement du programme Leader, les actions Climat-Energie, la convention TEPCV et établir une proposition de budget pour 2016
 - Le 13 juin pour valider le transfert des locaux administratifs à Albi (quartier Cantepau) suite à la mise en vente du siège de St Juéry, le choix du prestataire pour la conception du nouveau site internet, faire le point sur les programmes en cours ainsi que sur les travaux des commissions et du Conseil de Développement
 - Le 7 juillet sur le déploiement de la plate-forme REHAB, la distribution des ampoules LED et la demande d'extension du programme TEPCV
 - Le 6 décembre pour faire le point sur les programmes en cours (conventions avec l'ADEME, TEPCV, Leader), préparer la mise en place du Projet Alimentaire Territorial et préciser les orientations, les mesures et les opérations à inscrire sur le futur Contrat de Ruralité 2017-2020

- Les Commissions, ouvertes aux membres du conseil de développement :

- Commission 1 : « Administration Générale – Finances - Personnel »
- Commission 2 : « Economie –Tourisme - Emploi/ Formation »
- Commission 3 : « Agriculture et Circuits courts »
- Commission 4 : « Habitat – Urbanisme – Aménagement de l'espace »
- Commission 5 : « Climat – Energie – Environnement »
- Commission 6 : « Services – Santé - Equipements numériques »
- Commission 7 : « Culture et Communication »

▪ La Conférence des Maires :

Elle a été réunie le 25 février à Villefranche d'Albi pour examiner le Projet de Territoire 2015-2020 et recueillir les avis des maires et des élus communaux.

▪ Le Conseil de Développement Territorial

Conformément aux statuts et aux règles de fonctionnement d'un PETER, un conseil de développement de 44 membres a été constitué, organisé en deux collèges :

- Acteurs locaux, proposés par les communautés de communes, à raison de 32 personnes, avec une répartition territoriale équilibrée entre les 5 communautés de communes
- Chambres consulaires, organisations syndicales, organismes professionnels et associations qualifiées, à raison de 12 personnes

Le conseil de développement s'est constitué en bureau avec Serge Bismuth, Président et Dominique Declercq, Vice-Présidente.

L'Assemblée Plénière du 24 février, à Saint-Juéry, a :

- fait le point sur les démarches engagées auprès des élus des communautés de communes,
- adopté son règlement intérieur
- examiné, émis des avis et adopté le Projet de Territoire 2015-2020
- demandé aux différentes commissions de préciser le plan de travail 2016-2018 – l'idée étant de définir un ou deux chantiers prioritaires (par commission) à mener à bien sur la période

▪ Conventions avec l'ADEME

Depuis la mise en place du Plan Climat-Energie du territoire, le partenariat avec l'ADEME s'est renforcé et développé :

- Convention pour le déploiement du conseil énergie partagé auprès d'une vingtaine de communes du territoire (à partir de 2013)
- Convention pour la mise en place de la plate-forme pour l'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de leur logement (à partir de 2014)

Jusqu'au Contrat d'Objectif Territorial Energie-Climat, signé fin 2015, qui prend en compte un ensemble d'actions convergentes et intégrées :

- Animation et coordination des actions climat-énergie
- Accompagnement des projets de rénovation énergétique des bâtiments
- Déploiement des énergies renouvelables
- Développement de la mobilité et d'un urbanisme durables
- Actions émergentes : mise en place de circuits courts pour l'alimentation, accompagnement de projets collectifs de transition énergétique...

▪ Partenariat avec l'ADEFPAT formation-développement

Une nouvelle convention-cadre avec l'ADEFPAT a été signée pour la période 2016-2020, par décision du comité syndical du 4 octobre.

Elle vise à préciser les modalités de coopération entre le Pôle Territorial et l'ADEFPAT pour le développement local par la mise en œuvre de la démarche « formation-développement » centrée sur la dynamique des acteurs et le développement de leurs compétences pour élaborer et mettre en œuvre des projets. Cette coopération s'étend aux actions conduites par l'ADEFPAT en vue d'enrichir les pratiques d'ingénierie et favoriser l'innovation dans les territoires ruraux.

Cette convention-cadre précise les engagements réciproques sachant que chacune des actions de formation-développement pour laquelle le Pôle d'Equilibre Territorial sera organisme de développement fera l'objet de la signature d'une convention opérationnelle entre l'ADEFPAT, le porteur de projet le Pôle d'Equilibre Territorial.

L'accompagnement de la conserverie « Nos petites conserves » à Alban a contribué à l'installation et au démarrage de l'activité dans de bonnes conditions, en lien avec les producteurs locaux.

Le projet de constitution de la SCIC REHAB a bénéficié en 2016 d'un accompagnement particulier avec l'ADEFPAT pour en analyser les conditions de faisabilité avec un groupe-projet constitué d'acteurs économiques du territoire.

- Partenariat avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Suite à la sélection au programme LEADER, il paraissait nécessaire d'informer et d'accompagner les associations afin de les informer sur les contours de ce nouveau programme, de faire connaître les principes et ses nouvelles règles de mise en œuvre (financement, suivi, évaluation...).

Cet accompagnement, qui a débuté en novembre 2015, visait à :

- apporter une information ciblée aux associations du territoire et échanger avec elles
- débattre sur les opportunités offertes par Leader
- identifier des pistes de coopération, de mutualisation, d'actions collectives en lien avec les enjeux du territoire.

Le 8 décembre 2015 environ 35 personnes du milieu associatif du territoire ont participé à la première présentation générale. Lors de cette rencontre, il a été proposé des séances de travail en groupe afin de co-construire la méthodologie et des outils de travail pour une mise en œuvre d'actions « LEADER » dans une logique de partenariat entre les différents acteurs :

- Le partenariat projet : partenariat entre associations, partenariat association-collectivité
- L'inter-sectorialité et la mutualisation
- Le montage financier, le portage d'actions
- La coopération

Deux axes de travail ont été dégagés :

- Axe 1- Partenariat autour d'une thématique culturelle et sociale

Thématiques potentielles : la dématérialisation, le vide et la désertification, la mobilité, l'eau et l'environnement, l'alimentation...

Thématique retenue : l'alimentation car accessible, traité par certaines structures, tout public et riche en déclinaisons artistiques, éducatives... avec l'opportunité de mettre en place une résidence d'artistes sur le territoire.

- Axe 2- Mutualisation matériel et équipements

Plusieurs associations ont des besoins de renouvellement ou d'extension de leur parc matériel et d'équipements (gradins, armoires électriques...). Il a été décidé d'engager une réflexion en commun et d'étudier les différentes solutions collectives : état des lieux des besoins, mise en commun, étude des liens avec les collectivités, portage actions...

▪ Communication du territoire :

En accord avec la commission communication, la lettre d'information « Pays Info » a été interrompue en 2015, le choix ayant été fait de privilégier l'information sur la toile via la conception d'un nouveau site internet interactif et compatible avec tous les supports (micro-ordinateurs, smartphones et tablettes), le site actuel étant devenu obsolète.

Suite à la définition du cahier des charges validé en commission communication, une consultation a été lancée et un prestataire choisi parmi trois candidats.

La proposition de Kauriweb a été retenue (pour un montant de 6 375 € HT), le nouveau site comportera :

- un extranet (pour les élus, les commissions et le conseil de développement, les différents comités techniques avec nos partenaires)
- la possibilité de diffuser une lettre d'information régulière en ligne (+ de 8000 contacts)
- un espace de téléchargement avec un moteur de recherche
- un espace de cartographie interactive
- un module actualités
- un référencement performant pour une optimisation du site

Ce nouveau site <http://www.pays-albigeois-bastides.fr> sera en ligne à partir de janvier 2017.

▪ Evolution de l'équipe technique

L'équipe technique du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est composée de:

- Christian BRUHAT, directeur, responsable de la structure, en charge plus particulièrement de la coordination des missions économie-tourisme- agriculture et circuits courts
- Julien FRAT, chef de projet Climat-Energie, « Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte », responsable du service et coordination des missions (Conseiller Energie Partagé, Plate-forme REHAB et projet de SCIC)
- François GREFFIER, chef de projet Leader, en charge de l'animation-gestion du programme européen Leader ainsi que de la question des services à la population, des mobilités et de la santé
- Emmanuelle SUBSOL, chef de projet habitat-urbanisme (80%), avec mise à disposition partielle auprès du Syndicat Mixte du SCoT du Carmausin, Ségala, Causses et Cordais pour l'élaboration et la coordination du projet
- Stéphanie CANTALOUBE, secrétaire administrative et suivi du programme Leader, qui a été remplacée dans le cadre de la convention avec le Centre de Gestion par Joëlle Pailhous entre juin et novembre
- Olivier MAUCHAMP, conseiller énergie pour les collectivités

- Olivier LIEBIG, conseiller énergie pour les particuliers depuis le 1^{er} avril 2016, anciennement ambassadeur de l'efficacité énergétique
- Benjamin COUZY, recruté dans le cadre d'un contrat d'avenir, en tant qu'ambassadeur de l'efficacité énergétique auprès des particuliers (en remplacement d'Olivier Liebig) à compter du 29 mars 2016
- Anaïs HUOT, recrutée en tant que chargée de mission « circuits courts alimentaires » pour la mise en place et la coordination du Projet Alimentaire Territorial, depuis le 1^{er} novembre dernier.

2. Programmation 2016 et projet de Contrat de Ruralité 2017-2020

La programmation 2016 du Contrat Régional Unique 2015-2017

Comme en 2015, une seule programmation a pu être montée en 2016, au titre du Contrat Régional Unique 2015-2017 :

- Au Comité de Pilotage stratégique du 9 novembre 2016: 18 opérations ont été présentées pour un montant total de 12 316 116 € (TTC)

Parmi celles-ci, 5 opérations ont sollicité du FSIPL, une seule a été acceptée au titre du Fonds 1 pour la mobilité et les déplacements doux.

Il a été relevé, notamment pour l'aménagement des espaces publics, le manque d'harmonisation entre les règles d'intervention de la Région (qui exige une maîtrise d'ouvrage intercommunale) et celle de l'Etat qui n'accepte pas des opérations avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes

Tous les plans de financement ne sont pas arrêtés à ce jour : certaines opérations sont toujours à l'instruction des services de la Région et du Département.

La mise en place d'un Contrat de Ruralité pour la période 2017- 2020

Notre territoire, en tant que PETR, a été saisi par les services de l'Etat de la proposition de contractualiser pour la mise en œuvre de mesures décidées par les différents Comités Interministériels aux Ruralités. Ce nouveau contrat doit s'articuler avec les différents dispositifs territoriaux : volet territorial du CPER, le programme LEADER, les fonds européens (FEADER, FEDER, ...). Il s'adresse aux territoires de projet, organisés sous forme de PETR. Il associe la Région, et, le cas échéant, le département.

Ce contrat s'articule autour de 6 axes prioritaires :

- l'accès aux services et aux soins ;
- la revitalisation des bourgs-centres (notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien aux commerces de proximité...) ;
- l'attractivité du territoire (économie, numérique, tourisme...) ;
- les mobilités ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

La durée du contrat est de 6 ans, avec une clause de revoyure à mi-parcours.

Les premiers contrats couvriront la période 2017-2020, pour être en phase avec les autres contractualisations déjà en cours.

Nous avons participé à plusieurs réunions d'information et de travail avec les services de la Préfecture et sur la base du Projet de Territoire 2015-2020, une proposition d'orientations et de mesures a été établie.

Chaque communauté de communes du territoire a été informée et impliquée dans la préparation de ce nouveau Contrat à travers le recensement des projets, la validation des orientations et la mise en avant des projets structurants et prioritaires pour le développement de notre territoire.

Le projet est décliné en 7 mesures (en compatibilité avec le Projet du Territoire) :

- Mesure 1 : Adapter les services aux nouveaux besoins de la population
- Mesure 2 : Revitaliser les bourgs-centres et les cœurs de ville
- Mesure 3 : Développer l'attractivité du territoire
- Mesure 4 : Faciliter les mobilités et développer les usages numériques
- Mesure 5 : S'engager dans la transition énergétique pour la croissance verte
- Mesure 6 : Renforcer la cohésion sociale
- Mesure 7 : Mettre en place et animer le Projet Alimentaire Territorial

Ce projet de Contrat sera présenté en conseil de développement pour avis avant d'être validé en comité syndical.

L'objectif est de pouvoir signer ce nouveau Contrat dans le courant du 1^{er} trimestre 2017 et de finaliser la programmation 2017 d'ici le mois de juin.

3. Actions thématiques

1. Réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion

Dans le cadre de la convention avec le CDT, le travail d'animation, avec l'appui technique d'Elina Polette, a été relancé en 2016, auprès du réseau des cinq Offices de Tourisme du territoire :

- Albi (avec la préparation du transfert de la compétence tourisme à la communauté d'agglomération)
- Du Pays Cordais au Pays de Vaour (Cordes sur Ciel, Penne)
- Ségala- Carmausin (Monestiès, Carmaux, Mirandol-Bgnac)
- Centre Tarn (Réalmont, Montredon-Labessonnié)
- Vallée du Tarn (par convention entre le Syndicat de la Vallée du Tarn et les deux Communautés de Communes des Monts d'Alban-Villefranchois et de VAL 81)

Un programme d'action a été ainsi défini et validé par la commission tourisme du 26 avril :

- Appui méthodologique du CDT pour améliorer l'organisation de l'accueil dans chaque OT et dégager ensuite des actions communes au niveau du Réseau Albigeois-Bastides (démarche SADI)
- Actions communes de communication et de promotion touristiques sur deux thèmes : offre famille (avec enfants) et valorisation des produits locaux
 - Participation commune à des salons de proximité :
 - Foire Expo d'Albi (12 au 20 mars)
 - Montpellier- Place de la Comédie (31 mars au 2 avril)
 - Toulouse- rue Alsace-Lorraine (en septembre)
 - Outils de promotion partagés :
 - Achat de mobilier carton avec stickers Pays
 - Diffusion des trois vidéos de promotion touristique du Pays (réalisées en 2014)
 - Roll Up Pays (3) avec les visuels tirés des vidéos
 - Insertion dans le hors-série « Cathares » de Pyrénées Magazine (60 000 ex – sortie juin 2016 – 3 mois en kiosque diffusion nationale)
 - Edition de flyers avec carte d'un circuit de visite de producteurs locaux (opération-test)
- Travailler avec le CDT et le CRT pour la mise en place d'une Offre Famille sur l'ensemble du territoire

2. Préparation de la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial

Dans le cadre du programme Leader, le projet autour des circuits courts alimentaires de proximité sera monté dans le cadre d'une opération à « chef de file » avec une convention de partenariat précisant le rôle et l'engagement de chaque partenaire. Le PTAB recevrait les fonds Leader et les redistribuerait à chaque partenaire, sur la base des dépenses réelles acquittées et justifiées.

L'ensemble du projet sera formalisé dans le cadre d'un PAT « Projet Alimentaire Territorial » tel que prévu dans la loi d'orientation agricole de 2014.

Agropoint et la Chambre d'agriculture ont par ailleurs répondu à l'appel à projet régional de la DRAAF pour organiser des rencontres entre producteurs et acheteurs de la restauration collective.

Pour animer et coordonner ce Projet Alimentaire Territorial, le Pôle Territorial a engagé le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, en la personne d'Anaïs HUOT, ingénieur agronome Bordeaux Sciences Agro, qui a pris ses fonctions début novembre, dans le cadre d'un contrat de 3 ans.

Pour préparer la mise en place de ce programme d'actions, une mission de stage avait été confiée à Louis Parisot, élève-ingénieur, qui a travaillé plus particulièrement sur l'approvisionnement local de la restauration collective (dans le prolongement des actions menées entre 2012 et 2014).

Il a ainsi réalisé une enquête auprès de 13 établissements de restauration collective, dont la plupart avaient déjà participé aux actions conduites par le Pays, ce qui a permis de préciser leurs attentes et leurs contraintes.

3. Missions Habitat et Urbanisme

Suite au diagnostic « habitat, cadre de vie, foncier » sur le territoire du Pays, les élus, les membres du Conseil de Développement et les partenaires techniques ont construit et validé un programme d'actions stratégiques articulé autour de deux enjeux principaux : la question foncière et la production de logements locatifs.

La mission, habitat et urbanisme est donc consacrée à la mise en place de ces actions en collaboration avec les équipes techniques du territoire (communautés de communes) et les partenaires (DDT, CAUE...).

Il s'agit de mener des actions d'animation et de sensibilisation sur les questions de l'urbanisme et du développement durable (accompagnement des communes dans leurs démarches d'élaboration de documents d'urbanisme ou d'opérations d'aménagement durable) et autour de la thématique du logement (étude sur le parc de logements vacants des centre-bourgs du territoire, montage d'un programme d'amélioration de l'habitat...).

La mission habitat et urbanisme du Pôle Territorial, qui est également étroitement liée au Plan Climat Energie Territorial du Pays, participe ainsi au programme d'actions TEP CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) avec plusieurs actions sur la réhabilitation des logements et le développement des déplacements doux.

🚩 Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais:

Le périmètre du SCoT du Carmausin, du Ségala, du Causse et du Cordais a été arrêté le 14 décembre 2012 et un syndicat mixte du SCoT a été constitué.

Le territoire du SCoT a été retenu dans le cadre de l'appel à projet national « SCoT ruraux » avec un financement à hauteur de 1€ par hectare.

Une convention de prestation de service a été signée entre le syndicat mixte du SCoT et le Pôle Territorial afin de mobiliser son ingénierie pour l'animation de la démarche d'élaboration du schéma.

Sur la base du cahier des charges et après consultation, le bureau d'études Terres Neuves a été retenu début 2014. Le travail d'élaboration a démarré en avril 2014 avec la rédaction du diagnostic. Celui-ci a été partagé lors de réunions publiques en avril 2015 sur chaque territoire intercommunal.

Depuis avril 2015, la seconde phase du SCoT a été lancée avec le démarrage du PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le PADD constitue une étape charnière : il est l'expression du projet politique des élus pour le territoire à horizon de 20 ans. Il sera le socle des futures orientations et conditions d'aménagement du territoire.

Quelle organisation territoriale pour demain ?

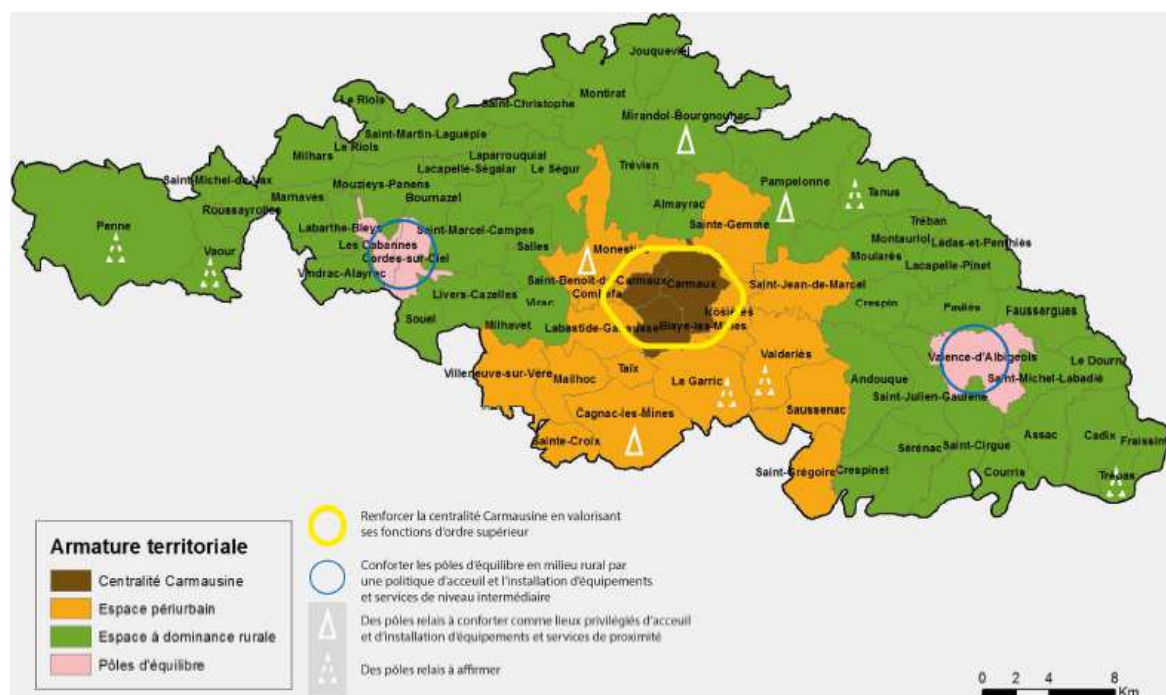
Quelle politique en matière de transports, d'urbanisme, de logements, d'activités économiques et commerciales ?

Quelles ambitions pour la protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Elaboration du PADD : les acquis de l'année 2016

- Une armature territoriale équilibrée a été définie comme socle du projet du PADD, qui détermine selon des critères objectifs, un zonage interne avec des communes à dominante rurale, la centralité urbaine du Carmausin, les pôles d'équilibre, les pôles

ruraux et les communes périurbaines. Ces profils différents permettent d'adapter les règles fixées par le SCoT aux réalités du territoire.



- Le scénario de croissance démographique a été défini avec plusieurs objectifs :
 - accueillir 3 850 habitants supplémentaires à horizon de 20 ans en redynamisant la polarité urbaine Carmausine,
 - en reconnaissant l'importance des pôles d'équilibre,
 - en maîtrisant la croissance des communes périurbaines
 - en stabilisant à minima la dynamique des communes rurales sans mettre à mal la carte agro-environnementale du territoire.
- L'objectif affirmé d'agir sur la dispersion résidentielle et de limiter l'artificialisation des sols (avec de multiples réunions de sensibilisation des élus sur les enjeux de la consommation foncière avec des objectifs chiffrés de modération à 20 ans).

Une première version du PADD a été présentée aux élus le 24 novembre 2016. Le travail sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) est également engagé, l'objectif étant de faire approuver le SCoT d'ici la fin 2017.

Implication dans la mise en place du programme TEPCV :

- Rénovation énergétique exemplaire des logements communaux (BBC ou niveau le plus élevé possible) : identification de 26 logements entre la première convention TEP CV et son avenant
- Création de pistes cyclables entre le village et les principaux équipements pour réduire l'usage de la voiture en cœur de bourg : 4 communes accompagnées
- Distribution d'ampoules LED gratuites aux communes pour les logements locatifs communaux (près de 400 logements à l'échelle du Pôle Territorial)

Autres missions :

- Suivi des travaux d'élaboration des documents d'urbanisme communaux (PLU Carmaux, Blaye, St Benoit, Penne, carte communale de Milhars...)
- Accompagnement des projets des communes en matière d'aménagement des espaces publics, de rénovation/création de logements locatifs communaux et suivi des projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux (salles polyvalentes...). Aide au montage de dossier technique et financier dans le cadre des dispositifs de programmation (Convention territoriale, FSIPL...).
- Suivi des 2 OPAH : la première pour les communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois et de VAL 81 (convention avec l'ANAH a été signée fin 2013) et la deuxième pour la communauté de communes du Carmausin-Ségala (convention signée en février 2015).

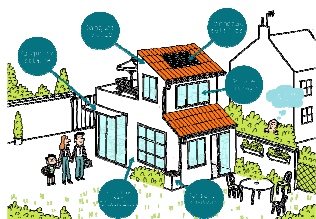
4. Plan Climat - Energies

Le Pays s'est engagé, en 2011, dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial afin de définir une stratégie et les enjeux du territoire en termes de lutte contre le changement climatique.

Ce Plan Climat doit permettre de préciser comment notre territoire peut, à son niveau, contribuer aux objectifs internationaux (Kyoto, stabilisation des émissions GES / 1990 pour la France), européens (3 x 20%), nationaux (facteur 4 en 2050) et locaux (objectifs d'ici les prochaines élections territoriales) en matière de lutte contre les changements climatiques.

Il devra également permettre de conforter les stratégies régionales (Midi-Pyrénées) et locales (Agenda 21 des collectivités du territoire) définies en matière d'énergie.

Mise en œuvre de la plateforme REHAB



L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la plateforme REHAB (Rénovation énergétique de l'Habitat de l'Albigeois et des Bastides). Cette plateforme permet de disposer de moyens supplémentaires et complémentaires au dispositif existant (OPAH, PIG) pour l'accompagnement des particuliers.

- **Renforcer le repérage et la sensibilisation des habitants :**

Les actions de thermographie et l'organisation de soirées de sensibilisation ont été poursuivies.

Cinq nouvelles communes ont accueilli le dispositif en 2016 :

- Carmaux,
- Un collectif composé de 5 communes rurales : Labastide-Gabausse, Combefa, Taïx, Virac, Mailhoc
- Le Garric

- Saint-Benoît de Carmaux
- Penne

Les nuits de la thermographie (soirée de sensibilisation) ont été couplées à la réalisation de :

- campagnes de thermographie pour les habitations situés le long d'un itinéraire préalablement identifié
 - thermographies pour les propriétaires d'habitation à l'extérieur du village par le conseiller REHAB (sur inscription)
 - campagnes de relevé de température pour permettre aux habitants d'être sensibilisés sur les éco-gestes et comportement plus économes
 - permanences avec des conseillers de l'EIE et de l'ADIL
- Doter le territoire d'une plateforme numérique, partagée, pour le suivi des dossiers de rénovation

Le Pôle Territorial a poursuivi le déploiement de sa plateforme numérique de la rénovation.

Un site grand public a été développé et mis en ligne pour apporter toutes les informations nécessaires à l'accompagnement de la plate-forme REHAB : www.monprojetrehab.fr

- Renforcer les moyens d'accompagnement pour la plateforme par le recrutement d'un conseiller énergie

Le parcours type avec un conseiller REHAB



En avril, le Pôle Territorial a procédé au recrutement de son conseiller plateforme.

Celui-ci a pour principale mission d'être l'interlocuteur unique pour les propriétaires désireux de porter un projet ambitieux et global de rénovation de leur habitation.

Il peut ainsi :

- réaliser des bilans énergétiques et patrimoniaux de l'habitation ayant un projet de rénovation
- dresser un ou plusieurs scénarii de rénovation en estimant les gains énergétiques et financiers pour le propriétaire,
- aider à l'identification des aides et si besoin au montage des dossiers de demande de financement
- être le correspondant des animateurs OPAH et PIG du territoire,
- travailler sur la relation avec les entreprises du bâtiment du territoire pour mettre en œuvre une charte de partenariat.
- participer à l'organisation des nuits de la thermographie...

Avec le recrutement de ce conseiller, la plateforme REHAB a pu mener un réel accompagnement des projets des habitants

- Mise en place d'une action de sensibilisation et d'incitation des entreprises au regroupement

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn, plusieurs réunions ont été organisées sur le territoire pour aller à la rencontre des entreprises. Un dispositif de formation et d'accompagnement a été construit pour permettre l'émergence de groupement en capacité de répondre à des offres globales de rénovation.

- Emergence d'une SCIC pour l'accompagnement des particuliers

La plateforme REHAB représente également une opportunité pour faire émerger, aux côtés d'entreprises, de bureaux d'études, d'élus ou de simples citoyens, une société coopérative d'intérêt collectif pour l'accompagnement des projets de rénovation énergétique.

L'objet de la SCIC est de proposer aux habitants d'être accompagnés de A à Z dans toutes leurs démarches de rénovation ou travaux d'économie d'énergie :

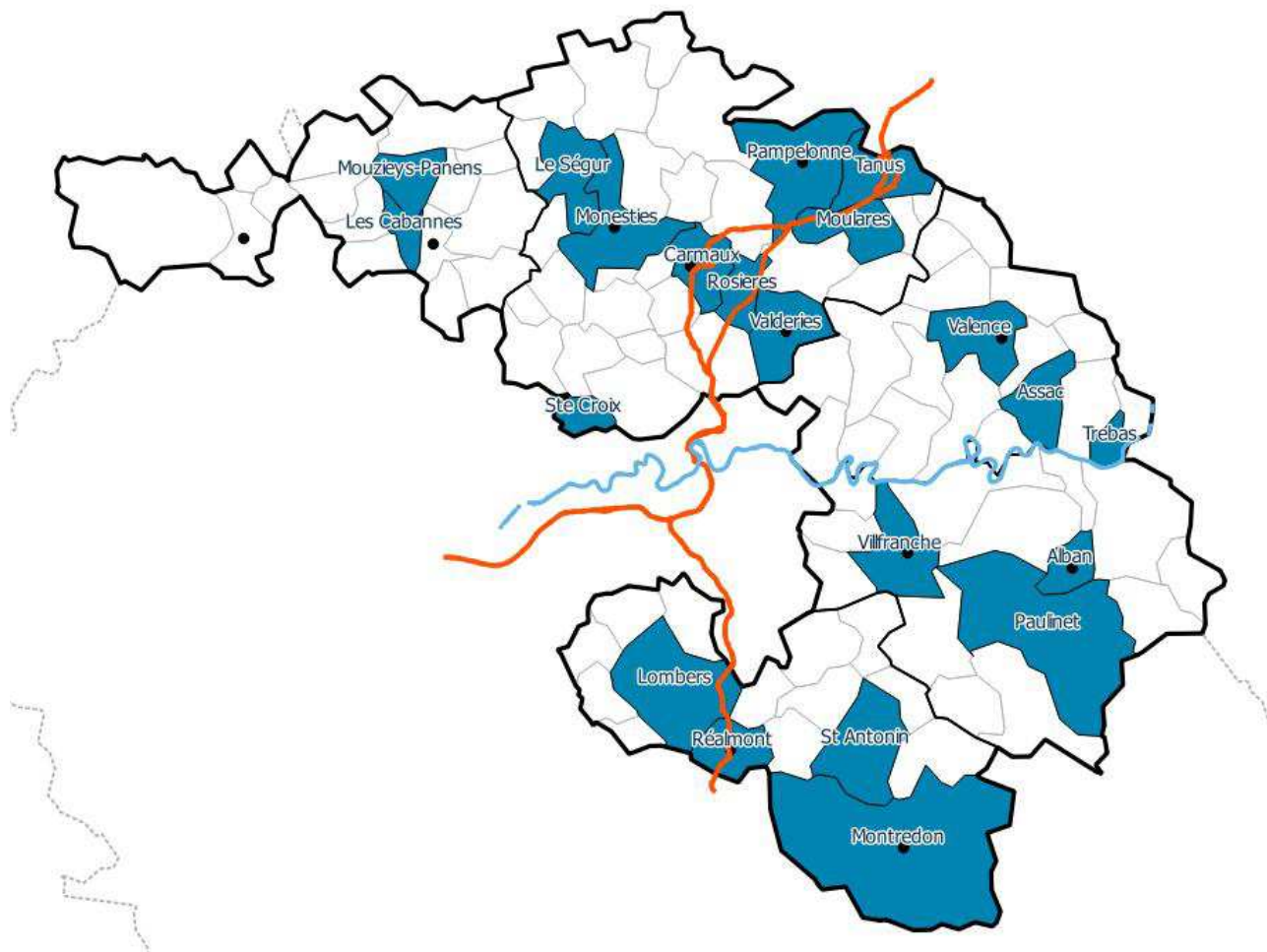
- Conseiller sur la bonne cohérence entre le projet de rénovation ou de travaux souhaités par son propriétaire et les caractéristiques du bâtiment
- Permettre de chiffrer la performance énergétique du bâtiment une fois rénové et les économies financières pour le ménage
- Identifier les aides financières mobilisables et aider au montage des dossiers
- Conseiller sur le choix des travaux et matériaux...
- Accompagner dans le choix des entreprises, le suivi et la réception du chantier
- Proposer des outils pour suivre ces consommations après travaux.

Les valeurs qui fédèrent l'ensemble des acteurs autour de ce projet sont :

- Endiguer durablement et sans discrimination la précarité énergétique
- Traiter l'enveloppe des bâtiments avant les systèmes de production de chaud et/ou de froid
- Garantir, mesurer et rendre accessibles les résultats promis (si les résultats de performance proposée ne sont pas au rendez-vous, le propriétaire est en droit d'obtenir des dédommagements)
- Adopter des solutions respectueuses du bâti et de l'environnement (privilégié les matériaux locaux et naturels)
- Combiner indissociablement économies d'énergie, qualité sanitaire confort et qualité de vie

Poursuite du service de Conseil en Energie Partagé.

Cette mission s'est développée sur les vingt-et-une communes engagées.



Les temps forts de 2016:

- Organisation de visites de chaufferie pour contrôler les programmations et les régulations en accord avec l'occupation des bâtiments
- Mise en place de nombreuses réunions publiques de sensibilisation et d'explication sur l'intérêt de l'extinction nocturne de l'éclairage public dans les communes CEP
- Mise en place d'une formation à destination de l'ensemble des élus sur l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Travail sur la comptabilité énergie – eau des nouvelles communes CEP avec restitution de l'état initial (Pampelonne, Le Ségur, Réalmon, Carmaux...)
- Mise en place d'un marché collectif sur l'éclairage passif des centres bourg lors d'une extinction nocturne de l'éclairage public
- Poursuite des visites du patrimoine pour identifier tous les gisements d'économie d'énergie
- Accompagnement de plusieurs projets de rénovation (analyse des devis, CCTP, accompagnement du projet ...)

Notre territoire lauréat « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »



En 2016, un temps de travail conséquent a été consacré à la réponse à l'appel à projet « TEPCV » du Ministère de l'Environnement et de l'Énergie. Ainsi, un nouveau programme d'actions, complémentaire à celui de la convention cadre

signée en 2015, a été construit avec plusieurs collectivités locales du Pôle Territorial (Communauté de communes, communes, syndicats d'énergie)

L'objectif étant de diviser par deux nos consommations d'énergie à l'horizon 2050 et de couvrir le restant de nos besoins à l'aide des énergies renouvelables, le programme d'actions concerne le bâti (public et privé), la mobilité, le développement des énergies renouvelables, l'espace public et l'environnement, les circuits courts alimentaires,

Notre programme implique 24 maîtres d'ouvrage: les 5 Communautés de Communes, 17 communes et deux syndicats.

Ensemble, plusieurs actions seront mises en œuvre jusqu'en 2019 :

- la rénovation de l'habitat privé avec la mise en place d'une aide incitative pour la réalisation de travaux.
- la rénovation de plusieurs logements communaux à des niveaux de performance élevés (proche du BBC). Ces rénovations encourageront également l'utilisation de matériaux locaux et/ou bio-sourcés pour soutenir le développement de ces filières.
- la mobilité et le soutien à des initiatives innovantes comme Rézo-pouce, la mobilité électrique (véhicules, vélos...), avec la création, dans certaines communes, de liaisons cyclables.
- l'agriculture via le développement des circuits courts alimentaires et l'incitation aux projets de méthanisation.
- l'espace public en engageant de nombreuses opérations de rénovation de l'éclairage public, afin de diviser par 2, 3 voire 4 les consommations électriques des collectivités.
- le développement des énergies renouvelables en réalisant plusieurs études de potentiel comme à Carmaux avec la mise en place d'un cadastre solaire, sur Centre Tarn ou les Monts d'Alban pour étudier la possibilité de création de parcs photovoltaïques...
- le soutien aux initiatives citoyennes de transition énergétique en mettant en place un accompagnement pour des groupes-projets afin de faire une idée, un projet. Cet accompagnement est ouvert pour tout projet d'énergie que ce soit sur de la production, des économies d'énergies, la mobilité, la gestion des déchets... !
- la protection de la biodiversité et des espaces naturels en encourageant des démarches zéro-phyto pour le traitement des espaces publics avec du matériel et des équipements adaptés (de type désherbeur électrique/thermique).

Lancement d'un « appel à projet citoyen pour la transition énergétique » (TEPCV 1)

Pour passer de l'idée au projet, le Pôle Territorial propose à tout collectif d'être accompagné par un professionnel pour :

- acquérir les compétences nécessaires,
- faire passer une ou plusieurs étapes au projet
- entrer dans des réseaux d'échange d'expériences
- apporter des réponses aux nombreuses questions que peut soulever un projet citoyen (juridiques, financières, techniques ...)
- identifier les aides financières potentielles...

Un « appel à projets citoyens pour la transition énergétique » a été ainsi lancé en octobre 2016 lors du salon éco-énergie de Carmaux.

Cette action soutenue par les fonds TEPCV est à l'initiative de la commission Climat-énergie-environnement, qui coordonnera, sélectionnera et orientera les projets déposés.

Qu'est qu'un projet citoyen pour la transition énergétique ?

C'est un projet porté par un groupe composé de collectivités, citoyens, associations, entreprises, agriculteurs ou d'autres acteurs locaux... qui participent au financement ET à la gouvernance de ce projet.

Ce sont les investisseurs majoritaires : ils maîtrisent les décisions pour assurer des retombées économiques et sociales locales sur leur territoire.

Un projet citoyen peut être à l'initiative d'habitants, d'associations, d'entreprises locales, de collectivités ou de sociétés de développement...

Ceux-ci peuvent éventuellement être accompagnés par des prestataires spécialisés.

La participation citoyenne ne sert pas à faire accepter un projet aux riverains inquiets.

Au contraire, la finalité est de susciter leur adhésion en les associant étroitement à l'analyse du bien-fondé et à la réalisation du projet, pour engager concrètement et localement la transition énergétique.

Les projets citoyens contribuent à réussir la transition énergétique par :

- la réappropriation locale des politiques énergétiques à l'échelle du territoire,
- l'acquisition par le territoire de nouvelles expertises métiers et d'expériences coopératives et solidaires
- une communication positive sur la transition énergétique et en particulier sur leur capacité à soutenir l'activité économique locale et la solidarité
- la création de dynamiques collectives positives sur ce sujet,
- l'émergence d'ambassadeurs locaux de la transition énergétique

4 Le programme Leader 2014-2020

Rappels :

Le 13 Juin 2014, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, nouvelle autorité de gestion du programme, a lancé l'appel à candidature du **programme LEADER 2014-2020**. Nous avons alors déposé notre candidature en novembre 2014.

La candidature de notre territoire a été sélectionnée en Commission Permanente de la Région Midi Pyrénées en date du **9 Juillet 2015** avec l'attribution d'une enveloppe **2 270 000 €**.

Dans un premier temps, le plan de développement prévoyait 9 fiches actions thématiques.

Le GAL a souhaité simplifier son plan de développement avec 3 fiches actions thématiques auxquelles se rajoutent une fiche action coopération et une fiche action animation gestion.

Les trois fiches actions reprennent les 3 axes initiaux correspondant à la stratégie :

RE.LOC.A.L.I.S.E.R

A partir des

REssources **LOC**ales de l'**A**lbigeois, **L**ier l'**I**nnovation et les **S**olidarités pour une **E**conomie **R**ésidentielle



De nombreux échanges entre l'autorité de gestion et le GAL ont été nécessaires pour réécrire les fiches actions du plan de développement.

Ces échanges engagés en janvier 2016 se sont prolongés jusqu'en mai 2016.

L'ASP a également vérifié la contrôlabilité de ces fiches et donné un avis favorable, daté du 1er Juin 2016.

La convention du programme LEADER 2014-2020 a été signée par la Présidente de la Région Occitanie en date du 18 Juillet 2016.

Le nouveau programme impose la réalisation d'une grille de notation des projets afin de sélectionner les projets en toute transparence.

Les membres du comité de programmation se sont réunis à trois reprises pour élaborer cette grille :

- Le 8 mars 2016 afin d'élaborer une première version.
- Le 11 avril 2016, en commission restreinte, afin de préciser la grille.
- Enfin le 7 Juillet 2016, une réunion du comité de programmation s'est tenue pour tester et valider cette grille au regard des projets reçus et en attente de programmation. Le comité a pu également se prononcer sur l'opportunité de ces projets.

Cependant, ce comité de programmation ne peut pas être considéré comme valide car antérieur à la signature de la convention.

Le prochain comité de programmation devra donc formellement valider l'élection du Président du GAL, le règlement intérieur et la grille de notation.

De plus, les projets ne peuvent plus être présentés en opportunité avant la programmation officielle. Les projets devront donc être sélectionnés et programmés lors du même comité de programmation.

Les premiers dossiers sont en cours d'instruction auprès du GAL et de la DDT.

Les premières opérations seront programmées dans le courant du mois de Janvier 2017.

Une trentaine de dossiers ont été identifiés à ce jour.